



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

protection

Question écrite n° 91739

Texte de la question

M. Philippe Meunier interroge M. le Premier ministre sur les mesures qu'il entend mettre en œuvre pour protéger les Français afin de parer à une éventuelle menace bioterroriste que constituent les maladies infectieuses ré-émergentes, et plus précisément la variole. Il lui demande s'il envisage une révision du plan variole français élaboré en 2006 sur la base des recommandations formulées par le Haut conseil de la santé publique (HCSP) dès 2012 et basées sur les vaccins de troisième génération.

Texte de la réponse

Les pouvoirs publics français sont très conscients du risque lié à la variole et s'investissent pour assurer un haut niveau de protection de la population. C'est pourquoi une révision du plan interministériel de lutte contre la variole de 2006 a été engagée par le secrétariat général de la direction de la sécurité nationale (SGDSN) en novembre 2013. Cette révision implique l'ensemble des ministères concernés, dont celui chargé de la santé. Dans ce cadre, l'institut de veille sanitaire a été saisi de la question de la stratégie de vaccination afin de définir les conditions optimales de protection. Les recommandations de l'organisation mondiale de la santé et l'avis du haut conseil de la santé publique du 21 décembre 2012 ont été pris en compte pour élaborer une stratégie de prise en charge sanitaire, qui comprend notamment l'acquisition de vaccins de troisième génération. Ces travaux sont dorénavant achevés et le nouveau plan variole sera élaboré sur la base des arbitrages interministériels rendus. Ce plan reste classifié pour des raisons de sécurité.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91739

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 décembre 2015](#), page 9775

Réponse publiée au JO le : [26 avril 2016](#), page 3544